

### POPULATION

## En 2030, quatre ménages sur dix seraient constitués d'une personne seule

**S**i les tendances récentes se poursuivent, la région Poitou-Charentes pourrait compter 908 000 ménages en 2030. Le nombre de ménages progresse plus rapidement que la population. Les raisons en sont le départ du domicile familial des enfants des dernières générations du baby-boom, les unions plus fragiles et un nombre grandissant de personnes âgées. Le nombre de ménages composés d'une seule personne, souvent âgée, augmenterait fortement. En dépit d'une baisse du nombre de personnes par ménage, la taille des logements s'accroît.

En supposant un maintien des tendances observées entre 1990 et 2005, le nombre de ménages en Poitou-Charentes serait de 908 000 en 2030, contre 750 000 en 2005. Selon les scénarios de projection, la région pourrait compter entre 6 300 et 6 800 ménages de plus par an entre 2005 et 2030, soit un gain annuel de 0,7 à 0,8 % (cf. méthodologie).

Cette augmentation du nombre de ménages concernerait toutes les régions françaises, à des rythmes variés (illustration 1). Cela est très net dans les régions méridionales, celles de la façade atlantique, en Alsace et en Rhône-Alpes où la croissance démographique serait forte, mais également dans les régions qui enregistraient une baisse de population d'ici 2030 : Auvergne, Bourgogne, Lorraine et Champagne-Ardenne.

**À l'horizon 2030, le nombre de ménages augmenterait deux fois plus vite que la population**

En Poitou-Charentes comme dans le reste de la France, le nombre de ménages augmente beaucoup plus vite que la population. Entre 1990 et 2005 en Poitou-Charentes, la progression annuelle du

nombre de ménages a été de 1,4 % contre 0,4 % pour la population. Même si à l'horizon 2030 on anticipe un ralentissement, l'augmentation du nombre de ménages devrait être pratiquement deux fois plus rapide que la croissance de la population.

Deux effets permettent d'expliquer ce phénomène. Tout d'abord la démographie, la population du Poitou-Charentes continue d'augmenter grâce aux migrations. Par ailleurs elle vieillit, or à partir de 50 ans la probabilité de vivre seul ne fait qu'augmenter. C'est pourquoi ce sont les ménages d'une personne qui contribuent le plus à l'augmentation du nombre de ménages. Le deuxième effet est lié aux modes de cohabitation. Même si la population n'augmentait pas, l'évolution des modes de vie, des unions plus fragiles et moins de cohabitation entre générations différentes, gonfleraient le nombre de ménages.

**Vieillesse et accroissement de la population sont les principaux facteurs d'évolution du nombre des ménages à l'horizon 2030**

Le premier effet dit «démographique» est responsable des trois-quarts de l'augmentation du nombre de ménages français.

Dans la région son incidence est légèrement moindre mais contribue tout de même pour deux tiers à l'augmentation du nombre de ménages depuis 1990.

La population de la région augmente, principalement sous l'effet des migrations de retraités mais aussi de trentenaires. Le Poitou-Charentes est une région déjà plus âgée que la plupart des régions françaises, 25 % de la population a plus de 60 ans contre 21 % en moyenne métropolitaine. Ce vieillissement et l'allongement de l'espérance de vie ont eut lieu plus tôt que dans la plupart des autres régions et ont déjà un impact sur le nombre et la taille des ménages. Ainsi la part des couples, n'ayant pas ou plus d'enfant à charge, est de 37 % en 2005. C'est le taux le plus important de France métropolitaine, 4 points au-dessus de la moyenne. Ce phénomène est lié au poids important dans la région des «baby-boomers» dont les enfants ont, pour la plupart, quitté le foyer familial. Par ailleurs, alors qu'en 1990 la part des personnes seules était inférieure à la moyenne nationale,

en 2005 elle en est proche. Le nombre de personnes seules devrait continuer à croître et passer de 32 % en 2005 à 43 % en 2030.

À l'horizon 2030 le nombre de personnes âgées devrait croître considérablement. Le nombre de couples dont la personne de référence a 65 ans ou plus augmenterait de 42 %. Ce volume grandissant de personnes âgées va également entraîner, du fait du décès ou du départ en maison de retraite de l'un des conjoints, un accroissement encore plus important du nombre de personnes seules de 65 ans ou plus vivant dans leur domicile (+ 82 %).

Au final, à l'horizon 2030, l'augmentation du nombre de personnes seules concernerait tous les groupes d'âges au-delà de 25 ans, alors que le nombre de couples devrait rester stable. En effet l'augmentation des couples dont la personne de référence a plus de 65 ans compenserait la diminution à tous les âges inférieurs. En plus de l'impact de l'arrivée des premières générations du baby-boom parmi les

plus de 60 ans, l'évolution des modes de cohabitation intervient aussi dans ces évolutions.

### Un deuxième effet dû à la décohabitation

Depuis 1990, on assiste à une diminution de la part des couples et à une forte progression de celle des personnes seules. En 1990 en Poitou-Charentes, les couples constituaient plus des deux tiers des ménages, en 2005 ils ne sont plus que 59 %. Ils devraient en représenter moins de la moitié en 2030. Dans le même temps, la part des ménages constitués d'une seule personne, 25 % en 1990, est passée à 32 % en 2005. Elle devrait atteindre 43 % en 2030. (illustration 2).

Cette double évolution s'observe quelle que soit la tranche d'âge considérée. Chez les jeunes, la période qui fait suite au départ du foyer parental et à la mise en ménage s'allonge. La proportion de jeunes de moins de 35 ans en couple était de 66 % en 1990. Elle est de 50 % en 2005 et baisserait à 40 % en 2030. Inversement un sur quatre vivait seul en 1990, ils seraient un sur deux en 2030.

Aux âges intermédiaires, entre 35 et 64 ans, les divorces et les unions fragiles continueraient de progresser. Un ménage sur trois, dont la personne de référence a entre 35 et 64 ans, serait constitué d'une seule personne en 2030, soit 135 000 ménages. Ils n'étaient que 14 % en 1990, soit 43 000 ménages.

Alors que pour ces âges intermédiaires l'effet de décohabitation est le seul facteur contribuant à ces évolutions, pour les ménages de plus de 65 ans, l'évolution des comportements n'explique que 15 % de l'augmentation. Ce nombre de ménages dont le chef a plus de 65 ans va fortement augmenter. En 2030, la région compterait 186 000 ménages constitués d'une personne seule de plus de 65 ans. Ceux-ci deviendraient plus nombreux que les ménages constitués de couples de cette classe d'âge, 163 000 ménages.

Seule la part relative des couples dans les ménages baissera. Le nombre de couples demeurerait stable entre 2005 et 2030. En revanche, le nombre de

#### Population et ménages par région : évolutions 2005-2030 (illustration 1)

	Population totale		Nombre de ménages	
	Nombre de personnes en 2005 (en milliers)	Évolution 2005-2030 (en %)	Nombre de ménages en 2005 (en milliers)	Évolution 2005-2030* (en %)
Languedoc-Roussillon	2 497	32,2	1 087	44,5
Midi-Pyrénées	2 731	21,8	1 190	32,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 743	18,3	2 057	30,7
Rhône-Alpes	5 947	16,8	2 488	29,5
Pays de la Loire	3 385	16,6	1 424	30,5
Aquitaine	3 072	16,0	1 349	28,3
Alsace	1 805	14,4	738	29,6
Bretagne	3 044	14,1	1 322	28,0
Corse	275	13,8	114	27,8
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>1 701</b>	<b>9,8</b>	<b>746</b>	<b>21,7</b>
Île-de-France	11 362	9,2	4 745	21,1
Centre	2 490	6,5	1 070	19,1
Franche-Comté	1 143	4,0	483	16,9
Picardie	1 877	2,8	749	17,6
Haute-Normandie	1 806	2,6	745	17,6
Basse-Normandie	1 445	2,5	617	17,2
Limousin	724	2,0	328	11,0
Nord - Pas-de-Calais	4 032	0,7	1 591	15,9
Auvergne	1 330	- 0,1	596	11,0
Bourgogne	1 626	- 0,5	713	12,5
Lorraine	2 333	- 2,6	968	12,0
Champagne-Ardenne	1 334	- 5,5	569	8,5
<b>France métropolitaine</b>	<b>60 702</b>	<b>10,7</b>	<b>25 689</b>	<b>23,7</b>

Source : Insee (Estimations de population 2005, Omphale)

\* Issue du scénario intermédiaire

ménages constitués d'une seule personne progresserait durant cette période. Ainsi en 2030, la région Poitou-Charentes compterait à peu près le même nombre de couples qu'en 2005, environ 440 000, mais 390 000 ménages d'une personne soit 150 000 de plus qu'en 2005 (illustration 3). Le nombre de familles monoparentales (comportant un parent isolé avec un ou plusieurs enfants) augmenterait également durant cette période, passant de 50 000 en 2005 à un peu plus de 60 000 en 2030, mais leur proportion resterait stable, environ 7 %.

### La taille des ménages diminue

La conséquence de ces évolutions est une baisse du nombre de personnes par ménage. En Poitou-Charentes la taille des ménages est passée de 2,56 en 1990 à 2,33 en 1999 puis à 2,22 en 2005. Elle pourrait atteindre 2,01 personnes par ménage en 2030.

En France, le nombre moyen de personnes par ménage est supérieur à celui de Poitou-Charentes. Il passerait de 2,31 en 2005 à 2,07 en 2030. Les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie sont celles qui comptent les ménages les plus grands, en raison d'une fécondité plus importante et donc d'un nombre d'enfants plus élevé. À l'inverse, les régions les plus âgées de France, comme le Limousin, l'Auvergne, la Bourgogne, ainsi que le Poitou-Charentes, sont celles qui comptent le plus faible nombre de personnes par ménage. En 2030, cette hiérarchie des régions demeurerait la même (illustration 4).

### Des logements de plus en plus grands

S'il est difficile de mesurer l'impact de ces transformations des types de ménages sur une demande potentielle de logements, il est possible de dégager quelques tendances sur la période récente. Ainsi, malgré la diminution du nombre de personnes par ménage entre 1990 et 2005, les logements s'agrandissent.

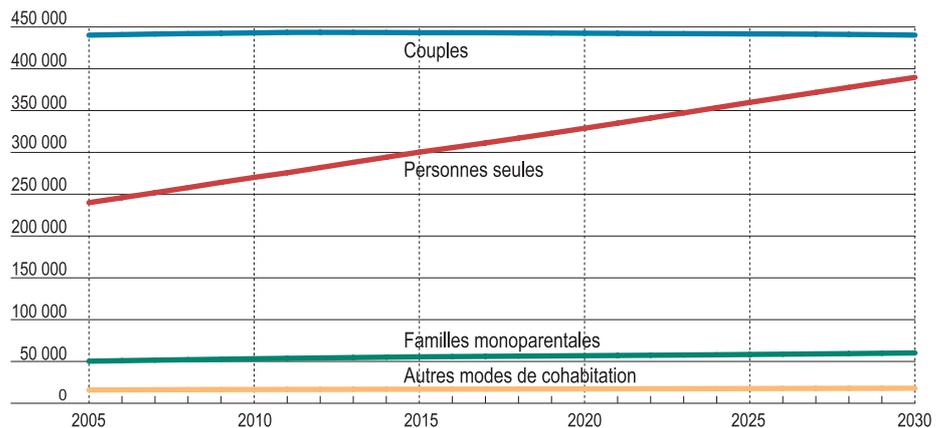
Les familles en âge d'avoir des enfants souhaitent des logements plus grands. Par ailleurs, les personnes plus âgées, dont les enfants sont partis, continuent pour la plupart d'habiter leur grand

logement. Ainsi, en Poitou-Charentes, le nombre moyen de pièces par logement n'a cessé d'augmenter, de 4,1 pièces en 1990 à 4,3 pièces en 2005. Le même phénomène s'observe au niveau national, où la taille moyenne des logements est passée de 3,8 pièces en 1990 à 3,9 en 1999 puis 4,0 en 2005. Avec 3,4 pièces par logement, l'Île-de-France est la région présentant la

taille moyenne la plus faible. À l'opposé, c'est dans le Nord - Pas-de-Calais, où les ménages sont en moyenne les plus grands de France métropolitaine, que l'on trouve les plus grands logements avec 4,5 pièces.

Entre 1990 et 2005, le nombre des logements augmente, quelle que soit leur taille. Mais l'évolution la plus

Évolution du mode de vie des ménages (illustration 3)



Source : Insee (Estimations de population 2005, Omphale)

Répartition des ménages selon l'âge de la personne de référence (en %)(illustration 2)

		Poitou-Charentes				France*
		1990	1999	2005	2030	2030
Moins de 25 ans	Couples	36,0	19,8	20,0	19,7	19,1
	Familles monoparentales	3,3	2,7	2,6	2,9	3,6
	Autres modes de cohabitation	7,4	6,4	5,1	6,8	10,6
	Personnes seules	53,3	71,1	72,3	70,7	66,7
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
De 25 à 34 ans	Couples	73,6	63,1	59,0	45,7	41,4
	Familles monoparentales	6,0	6,9	6,8	7,2	7,5
	Autres modes de cohabitation	1,2	1,7	2,3	2,5	3,7
	Personnes seules	19,2	28,3	31,9	44,6	47,4
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
De 35 à 64 ans	Couples	77,5	71,5	67,4	55,2	51,1
	Familles monoparentales	7,4	8,9	9,1	9,7	11,9
	Autres modes de cohabitation	1,2	1,3	2,0	1,8	2,1
	Personnes seules	13,9	18,3	21,5	33,3	34,9
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
65 ans et plus	Couples	51,3	51,6	50,6	44,4	41,0
	Familles monoparentales	4,2	3,9	3,4	3,4	4,0
	Autres modes de cohabitation	2,1	2,0	1,9	1,6	1,6
	Personnes seules	42,4	42,5	44,1	50,6	53,4
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	Couples	67,6	61,9	59,1	48,5	45,2
	Familles monoparentales	6,1	6,8	6,7	6,6	8,3
	Autres modes de cohabitation	1,7	1,8	2,1	2,0	2,4
	Personnes seules	24,6	29,5	32,1	42,9	44,1
	Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee (Recensements, Estimations de population 2005, Omphale)

\*France métropolitaine

importante est celle des logements de 5 pièces et plus. En 1990, ces logements de grande taille représentaient 35,5 % du parc. Quinze ans plus tard, ils en représentent 42 % (illustration 5).

Cette augmentation du parc de grands logements s'est accentuée au cours de la période. En effet, la croissance annuelle était de 1,9 % pour les logements de 5 pièces et plus entre 1990 et 1999, contre 1,3 % pour l'ensemble des logements de Poitou-Charentes. Entre 1999 et 2005, cette croissance annuelle des logements de 5 pièces et plus a été de 3,6 %, tandis que celle de l'ensemble des logements demeurait pratiquement inchangée, 1,5 %.

Cette croissance des logements de grande taille s'est faite en parallèle avec la périurbanisation. Les habitants désireux de devenir propriétaires,

recherchant un certain confort ou prévoyant un agrandissement de la famille ont souvent construit loin des centres-villes, où l'espace est moins limité. La région Poitou-Charentes demeure la région comptant la plus grande part de propriétaires de logement individuel, avec 62,5 %, loin devant la moyenne nationale, 45,9 %. Même si tous les propriétaires de la région ne sont pas en zone périurbaine, cette spécificité régionale influe sur le nombre de pièces des logements.

### De grands logements aux grands âges

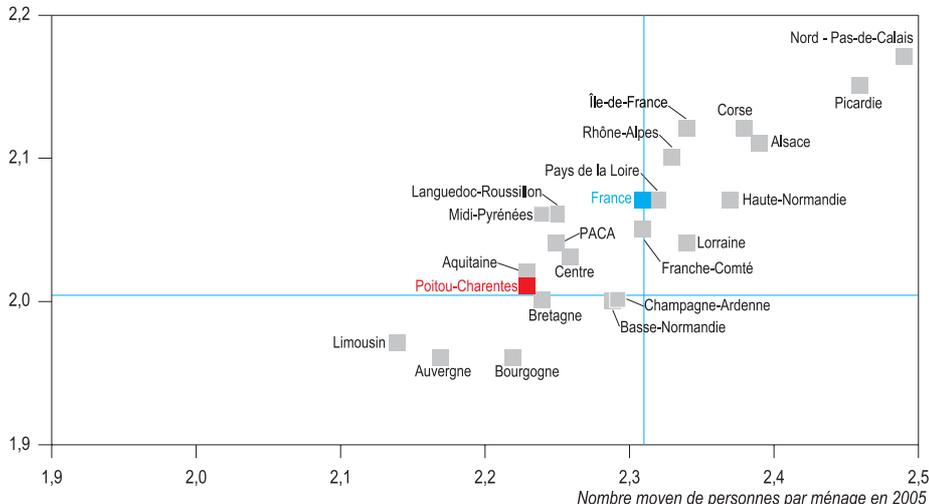
La propension à occuper des grands logements est la plus importante aux âges intermédiaires, c'est-à-dire lorsque les enfants sont encore présents. Cependant, la proportion de grands logements occupés par des

personnes de plus de 65 ans ne cesse d'augmenter. Elle augmente également pour les personnes de plus de 75 ans. En 2005, 29 % des logements de 5 pièces et plus de la région sont occupés par des personnes de 65 ans et plus, contre 21 % seulement en 1990. Jusqu'à présent les personnes vivant dans des grands logements ont tendance, en grande majorité, à y vieillir. Ces comportements vont-ils perdurer ou bien des considérations comme le poids des charges liées à l'entretien, une plus grande proximité des services, vont-ils inciter à l'avenir les personnes âgées à déménager ?

En revanche, les logements d'une pièce sont de plus en plus fréquemment dévolus aux personnes les plus jeunes. En 2005, plus de 63 % des logements d'une pièce sont occupés par un ménage dont la personne de référence a moins de 35 ans, et 45 % par un ménage dont la personne de référence a moins de 25 ans.

### Projection de la taille des ménages, par région, à l'horizon 2030 (illustration 4)

Nombre moyen de personnes par ménage en 2030



Source : Insee (Estimations de population 2005, Omphale)

L'évolution divergente de la taille des logements et de celle des ménages ne risque-t-elle pas à terme de poser problème ? Aujourd'hui les premières générations du baby-boom atteignent les 60 ans. L'allongement de la durée de vie sans handicap permet de disposer d'une quinzaine d'années avant que ne se pose d'une manière massive la question du logement adapté aux personnes très âgées. ■

Hubert Podevin (Insee)

### Évolution de la répartition des logements selon leur taille en Poitou-Charentes (illustration 5)

	1990		2005	
	Nombre	%	Nombre	%
1 pièce	23 312	3,8	32 989	4,4
2 pièces	57 272	9,4	64 700	8,6
3 pièces	123 816	20,2	128 604	17,2
4 pièces	190 424	31,1	208 533	27,8
5 pièces et +	217 132	35,5	315 077	42,0
Total	611 956	100,0	749 903	100,0

Source : Insee (Recensement de la population 1990, Estimations de population 2005)

La présente étude découle d'un partenariat en Poitou-Charentes entre l'Insee et la direction régionale de l'Équipement (DRE). Ce partenariat est la déclinaison au niveau régional de la coopération au niveau national entre l'Insee et la direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction et le Service d'études statistiques et de la prospective du ministère de l'Écologie, du Développement et l'Aménagement durables.

# La construction neuve de grands logements destinés à être des résidences principales

En Poitou-Charentes, la construction neuve de résidences principales a connu des niveaux records en 2005 et 2006 pour atteindre 16 400 maisons ou appartements en 2006. Bien que l'on constate la baisse continue du nombre de personnes par logement, la construction de grands logements de 5 pièces et plus reste très élevée. Après une augmentation régulière pendant une dizaine d'années, le nombre de logements s'est stabilisé, avec 5 600 résidences principales de construction nouvelle chaque année de 2004 à 2006.

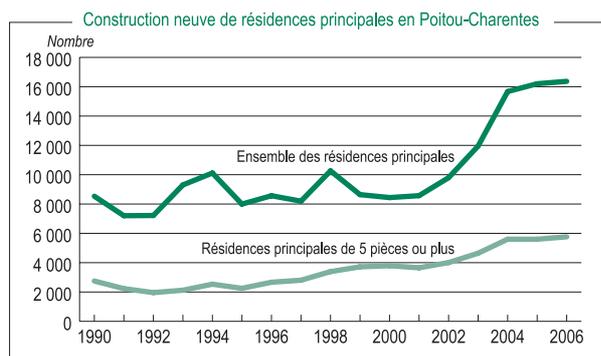
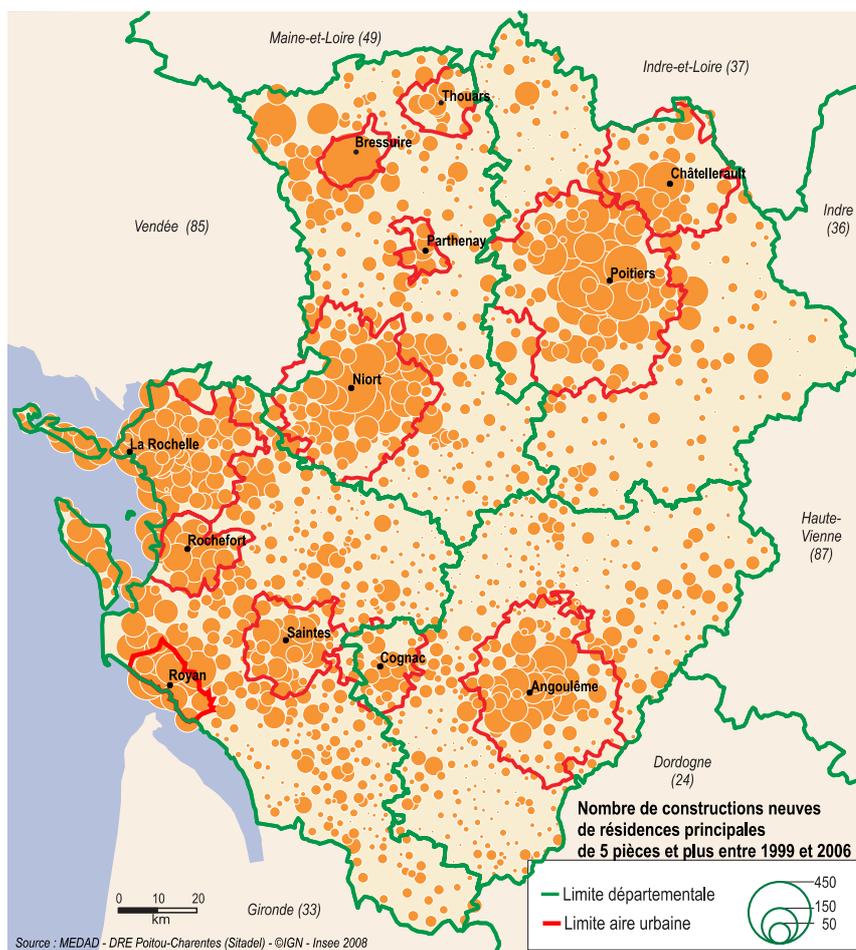
Compte tenu de cette évolution, la part de ces logements dans l'ensemble des logements autorisés a fortement augmenté jusqu'en 2000 pour atteindre 45 % des logements autorisés. Mais cette part a diminué avec le boom de la construction des années 2000 pour n'être plus que de 35 % en 2006. En effet, depuis cette date, de nombreux logements collectifs ont été construits et, parmi eux, on ne trouve que très peu de 5 pièces ou plus.

Sur l'ensemble de la période 1999-2006, les grands logements de 5 pièces ou plus représentent en moyenne 38 % des nouvelles résidences. Dans les communes centre des pôles urbains, seulement 15 % des nouveaux logements sont grands, avec des écarts importants selon les communes : 5 % à Angoulême, 10 % à La Rochelle ou à Poitiers, 13 % à Niort. Dans les villes moyennes Châtelleraut, Rochefort, Royan ou Saintes, la part des grands logements est, en revanche, de 20 à 30 %.

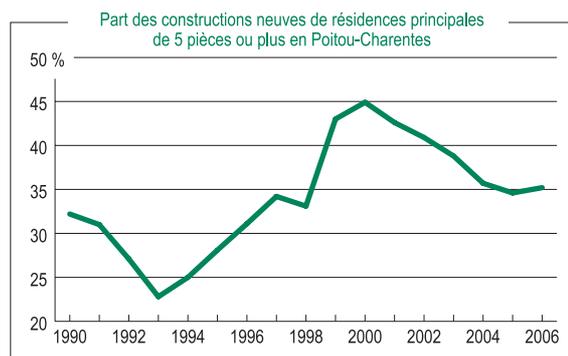
Le phénomène des grands logements est lié au développement de la périurbanisation. Dans la périphérie des pôles urbains, en dehors des villes et de leur proche banlieue, 49 % des logements sont de grande taille.

Dans ces périphéries, la construction neuve a été particulièrement forte avec beaucoup de maisons individuelles. Cette part des grands logements y est plus importante que dans l'espace rural de la région, où elle est de 41 %.

Éric Vergeau (DRE)



Source : DRE (Sitadel - Logements autorisés)



Source : DRE (Sitadel - Logements autorisés)

## Méthodologie

L'étude ne porte que sur la population vivant en ménage à l'exclusion de celle vivant en collectivité.

**Les projections du nombre de ménages** reposent sur un jeu d'hypothèses d'évolutions démographiques et de modes de cohabitation.

Les chiffres présentés dans cette étude sont issus du scénario «central» de projection de population, pour lequel les tendances observées entre 1990 et 2005 en termes de fécondité, de mortalité et de migrations sont prolongées.

Concernant le mode de cohabitation on retient le scénario dit **intermédiaire**, où la contribution des comportements de cohabitation est proche de la moyenne observée entre 1990 et 2005. On obtient ainsi à partir de ce scénario intermédiaire 908 000 ménages en 2030.

Un scénario **haut**, qui prolonge avec un poids important l'observation de la période 1999-2005 (où la contribution des comportements de cohabitation à l'évolution du nombre de ménages est importante) et un poids faible de la période 1990-1999 (où la contribution des comportements de cohabitation à l'évolution du nombre de ménages est faible), conduirait à un nombre de ménages de 920 000 en 2030.

Un scénario **bas**, qui prolonge avec un poids important l'observation de la période 1990-1999 (où la contribution des comportements de cohabitation à l'évolution du nombre de ménages est faible) et un poids important la période 1999-2005 (où la contribution des comportements de cohabitation à l'évolution du nombre de ménages est importante), conduirait à un nombre de ménages de 903 000 en 2030.

## définitions

Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, que ces personnes soient unies ou non par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Le nombre de ménages et le nombre de résidences principales sont donc égaux par définition.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant), quel que soit leur âge.

Les **autres modes de cohabitation** comprennent les personnes vivant dans un ménage sans lien de parenté, par exemple des colocataires, mais également les ménages pour lesquels on ne connaît pas le mode de cohabitation.

Si le ménage comporte au moins un couple, la **personne de référence du ménage** est par convention l'homme, en donnant priorité à l'actif le plus âgé. Si le ménage ne comprend pas de couple, la personne de référence du ménage est l'homme ou la femme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

## pour en savoir plus

«Projections de population à l'horizon 2030 : la Charente-Maritime et la Vienne alimentent l'augmentation en Poitou-Charentes», *décimal*, n° 273, août 2007, Insee Poitou-Charentes.

«Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2030 - Des ménages toujours plus petits», *Insee Première*, n° 1 106, octobre 2006.

«Horizon 2030 : 1,7 million de ménages aquitains», *Le quatre pages Insee Aquitaine*, n° 169, septembre 2007.

### Pour tout renseignement statistique

[www.insee.fr/poitou-charentes](http://www.insee.fr/poitou-charentes)

[insee-contact@insee.fr](mailto:insee-contact@insee.fr)

**0 825 889 452** (0,15 €/mn)  
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes  
5 rue Sainte-Catherine - BP 557  
86020 Poitiers Cedex  
Tél : 05 49 30 01 01  
Fax : 05 49 30 01 03  
[sed-poitou-charentes@insee.fr](mailto:sed-poitou-charentes@insee.fr)

Directeur de la publication : Francis VENNAT  
Rédactrice en chef : Dorothee AGUER

Dépôt légal avril 2008  
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068  
Code SAGE DEC28056